

L'Avenir de Ploërmel

DIRECTEUR :
JEAN DU PLESSIS

Journal de Défense des Intérêts Professionnels

PERMANENCE :
MENEAC (Morbihan)

Ce que sera

"L'Avenir de Ploërmel"

Ce journal vient d'être fondé pour défendre les intérêts professionnels et corporatifs de l'Arrondissement de Ploërmel.

C'est la raison pour laquelle il s'appelle L'AVENIR PLOERMELAIS.

De plus en plus, en effet, nous allons vers un régime dans lequel le métier aura la représentation à laquelle il a droit.

Tous les Français, qu'ils soient agriculteurs, commerçants ou industriels, artisans ou ouvriers, le demandent.

Au lieu de la politique qui ne cesse de diviser pour mieux asservir les citoyens français, nous préconisons un régime dans lequel non seulement les intérêts privés seront défendus, mais encore les intérêts collectifs et professionnels.

C'est pour cette raison que L'AVENIR DE PLOERMEL s'intitule : Journal de Défense des Intérêts Professionnels.

Défense des Intérêts Agricoles : c'est la défense la plus urgente à réaliser. A l'heure actuelle, après avoir été à deux doigts de la ruine totale et complète, la culture est dans l'état du malade auquel on a fait respirer un ballon d'oxygène et qui reprend connaissance.

Il ne faudrait pas que la légère reprise qui a été marquée depuis janvier dernier disparaisse après les élections.

Nous en avons bien peur cependant.

Il est donc toujours urgent, toujours nécessaire, que les intérêts des cultivateurs de l'Arrondissement continuent à être défendus.

C'est pour cela que L'AVENIR DE PLOERMEL a été créé.

Défense des intérêts du Commerce

Nous n'oublions pas que, lorsque l'Agriculture va, tout va et le Commerce aussi. Les intérêts du Commerce sont solidaires de ceux de l'Agriculture. Ils dépendent pour une bonne part du pouvoir d'achat du Cultivateur.

Nous désirons que le commerçant ne soit plus lésé par l'installation en France de trusts ou de firmes souvent étrangères, qui emploient de la main-d'œuvre étrangère, du matériel étranger, des matériaux étrangers, ou par des magasins à succursales multiples dont les charges sont inférieures à celles du commerce local, ou encore par des impôts vexatoires et injustes.

Nous combattons dans ce journal pour que l'Artisan et particulièrement l'Artisan Rural ne soit pas écrasé par les mêmes impôts qui écrasent le commerce, sans tenir aucun compte du salaire auquel a droit l'Artisan par son travail.

Ce journal, enfin, prendra la défense des ouvriers : ouvriers ruraux ou ouvriers des villes.

Pour les premiers il est urgent de remanier encore davantage les lois sociales, de manière à ce qu'ils puissent profiter des mêmes améliorations sociales que les ouvriers des villes.

Pour les seconds, il est urgent de mettre un peu d'ordre et d'économie dans la question du chômage : il y a trop de chômeurs parmi les ouvriers français tandis que les ouvriers étrangers trouvent du travail.

Ce journal prendra la défense du travail national.

Au point de vue extérieur, il recherchera les moyens d'obtenir la paix dans le respect des traités et dans la sécurité.

Au point de vue intérieur, il recherchera également la paix dans l'ordre à l'intérieur du pays par le respect absolu de la liberté religieuse, de la liberté d'enseignement et de la liberté de conscience dans l'Ordre et le Travail, en dehors des agitations politiques toujours néfastes.

Telles sont les principales revendications que nous appuierons dans ce journal.

Pour la défense des Professions.

Pour l'avènement de la République Corporative et Familiale.

LA DIRECTION.

JEAN DU PLESSIS Pourquoi



je suis Candidat

Mon ambition est de défendre encore mieux les intérêts professionnels de l'arrondissement de Ploërmel.

Cette question m'est posée souvent depuis quelques semaines. C'est pour y répondre que j'écris cet article.

J'espère y exposer mes raisons avec la franchise que mes adversaires eux-mêmes me reconnaissent généralement.

Pourquoi je suis candidat?

Avant tout permettez-moi de dire les raisons qui ont peut-être été mises en avant par certains et qui ne sont pas les raisons véritables qui m'ont incité à me présenter devant les électeurs de l'arrondissement de Ploërmel.

Trop souvent le mandat de député est brigué par des gens qui l'ambitionnent pour en faire une carrière, par des gens qui y voient le moyen de se faire une situation.

Là n'est pas mon cas : je n'ai rien à gagner à être député.

Ma situation est faite et je possède, par mon travail, par mon activité tous les avantages que peut me procurer un mandat parlementaire.

Je vois le surcroît de travail et de soucis que j'aurai : je ne vois pas les avantages qui pourront les compenser.

Trop souvent encore le mandat de député est brigué par des gens qui l'ambitionnent pour la considération qui s'attache à la fonction de député.

Il me semble bien difficile de le prétendre, juste au moment où le Parlementarisme est battu en brèche de toutes parts, juste au moment où les Députés les plus honnêtes, les plus intègres, sont tournés en dérision, baffonnés par leurs mandants.

Puisqu'il en est ainsi, ce n'est vraiment pas le moment de venir me reprocher de briguer ce poste, cette fonction, par ambition, pour la recherche des honneurs.

Ce n'est donc ni par ambition, ni pour me faire une situation, que je suis candidat.

Pourquoi je suis candidat?

Il y a plusieurs raisons : D'abord, malgré ce que certains journaux ont écrit, un concurrent s'est révélé contre l'honorable député sortant, M. Guillois.

M. Guillois est un parlementaire honnête, intègre, auquel on ne peut reprocher qu'une seule chose, c'est de n'avoir pas toujours fait montre d'une activité considérable.

Il est de ceux dont il semble superflu d'écrire la biographie, tant les faits essentiels de sa vie sont déjà gravés dans la plupart des mémoires.

Dans les masses rurales de la région de l'Ouest, nombreux sont ceux qui connaissent au moins son nom, nombreux sont les amis qu'il compte non seulement dans l'arrondissement de Ploërmel, non seulement dans le département du Morbihan, mais encore dans la Bretagne toute entière.

JEAN DU PLESSIS DE GRENEDAN appartient à une famille du pays gallo qui depuis 900 ans n'a jamais quitté le Porhoët.

Arrière-petit-fils d'un député du Morbihan, petit-fils d'un président du Conseil Général du Morbihan, JEAN DU PLESSIS bénéficie des nombreuses relations qu'un peu partout et jusque dans certains milieux ministériels ont su lui attirer sa sympathie et l'appui d'une famille très nombreuse.

Né en 1890, il fait ses études à Vannes et à Paris. Passionné de son pays, aimant la terre, sa terre de famille, dès l'âge de 16 ans, il oriente son activité vers les choses et les gens de la terre. En 1910 il entre à l'Institut National Agronomique, dont il sort après deux ans d'études avec le diplôme d'Ingénieur Agronome.

Alors que ses camarades se contentent de préparer les examens de sortie de l'Institut Agronomique, il trouve le moyen de préparer par surcroît de travail sa licence en droit et d'être reçu ; il estime déjà qu'il ne suffit pas de défendre le paysan sur le terrain technique, mais aussi sur le terrain juridique.

N'est-ce pas là une preuve de l'activité qu'il n'a jamais cessé de montrer et de son aptitude au travail ?

Appelé en octobre 1912 sous les drapeaux pour effectuer son service militaire, JEAN DU PLESSIS espère enfin rentrer chez lui en octobre 1914 pour appliquer pratiquement les principes qu'il a reçus, la guerre l'en empêche.

Il part avec son régiment, est nommé sous-lieutenant de réserve puis lieutenant et obtient la Croix de Guerre avec cinq citations élogieuses, puis la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous donnons plus loin à la rubrique « Ancien Combattant » le texte des citations qui prouvent et la valeur et le courage de JEAN DU PLESSIS.

Aussitôt après l'armistice, sa qualité d'Ingénieur Agronome et ses connaissances de la langue allemande, le font choisir pour organiser la reconstruction agricole de l'arrondissement de Vouziers et la récupération du bétail allemand pour les régions dévastées.

Enfin, libéré, il rentre à Ménéac : il y consacre son activité et son énergie à une exploitation agricole importante qu'il remet sur pied, au développement de l'agriculture, à la défense des intérêts paysans et à l'organisation des œuvres rurales et paysannes.

En 1927, il est élu membre de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, mandat qui lui a été renouvelé en 1933.

Chaque année ses collègues le chargent d'être le secrétaire de cette Assemblée. Chaque année ils le délèguent pour les représenter à Paris à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, à l'Office des Transports et des P.T.T., à l'Office d'Énergie Électrique, à la Commission Paritaire de la Marque Bretagne et à l'Office Départemental Agricole, etc...

Tous ces titres montrent suffisamment l'activité considérable qu'il est susceptible de fournir pour la défense des intérêts professionnels.

En 1928, un échec, dont nous reparlerons dans un prochain article, l'empêche d'aller défendre la cause paysanne au Parlement. Il continue néanmoins son action dans le pays, réclamant sans cesse la revalorisation des produits du sol, la protection du travail national, une collaboration féconde entre les corporations agricoles et commerciales.

JEAN DU PLESSIS pense que son activité inlassable lui permettra de mieux défendre encore les intérêts professionnels jusque sur le terrain parlementaire.

Il se présente aux suffrages des cultivateurs et des commerçants qui sauront le reconnaître, le 26 avril, pour l'un des leurs, pour un des hommes qui les ont le plus fidèlement servis et qui leur font le plus d'honneur.

A cause de cela, parce qu'un certain nombre d'électeurs souhaitaient lui donner un succès, l'honorable M. Gillet, conseiller général et maire de Saint-Jean-Brévelay, s'est mis sur les rangs et dès le mois de décembre dernier, a commencé ses visites et sa campagne.

Si M. Gillet n'avait pas été candidat contre M. Guillois, j'affirme que je ne le serais pas aujourd'hui. A la suite d'un deuil cruel et récent, je n'avais aucune velléité d'être candidat.

Mon dévouement à la cause paysanne et commerciale me poussait seulement à défendre d'une façon plus intense la cause rurale au sein des organisations dont je fais partie ou que j'ai créées.

En présence de la candidature de M. Gillet, un grand nombre d'amis de l'arrondissement se sont souvenus que, sur le plan politique, j'avais été candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Ploërmel en 1928.

Ils sont venus me supplier de me représenter en 1936.

Je leur ai fait remarquer qu'en 1932 je n'avais pas voulu être candidat.

Je leur ai dit le peu de confiance que j'avais dans un Parlement qui ne représente que les appétits des individus.

Je leur ai fait remarquer que je défendrai tout aussi bien en dehors du Parlement l'œuvre à laquelle j'ai consacré une partie de mon temps, l'œuvre à laquelle je suis attaché par toutes les fibres de mon âme.

Je leur ai dit encore que, agriculteur exploitant, j'avais déjà un travail considérable à abattre cha-

que jour pour mener de front et mon exploitation agricole et la défense professionnelle.

Je leur ai surtout fait remarquer que je ne pourrais entrer au Parlement qu'à la condition d'user le plus possible du mandat qui me serait confié pour faire aboutir les principes de la République Corporative et Familiale, de la République des Travailleurs et des Pères de Famille à opposer à la République Parlementaire issue des partis politiques et de l'individu, de laquelle il est bien difficile d'obtenir quelque chose de sérieux.

Tous ces amis m'ont fait remarquer que la puissance, la force de l'organisation que je représentais déjà, en seraient accrus, que l'aboutissement des affaires corporatives seraient accélérés, que comme moi, ils étaient sincèrement convaincus de la nécessité d'une Réforme de l'Etat basée sur la Défense de la Famille et du Métier.

Il s'agissait, me disaient-ils, d'une nécessité pour un arrondissement rural, pour un arrondissement gallo d'être représenté par un professionnel, par un homme du pays au courant des transactions commerciales et des besoins économiques et sociaux des électeurs.

Il s'agissait d'après eux d'empêcher notre bel arrondissement de tomber entre des mains de personnes peu actives ou dans l'incapacité de le relever.

Devant l'insistance de tous mes amis, de beaucoup de mes collègues, je me suis incliné et j'ai fini par accepter, en leur demandant seulement de bien vouloir tenter de nous départager MM. Guillois, Gillet et moi avant le premier

tour. Congrès et arbitrage nous furent proposés dès la fin du mois de janvier. J'ai accepté tout ce qui m'a été offert, sans discussion, les yeux fermés, par discipline et parce que je n'ai aucune ambition.

MM. Guillois et Gillet ont tout refusé, tous les deux, malgré les acceptations, données par la majorité des Conseillers généraux et des Conseillers d'arrondissement de la circonscription.

Pendant un certain temps j'ai attendu à connaître le résultat des conversations engagées, espérant toujours qu'une intervention permettrait à l'un d'entre nous de combattre seul le candidat du Front Populaire.

Mes concurrents ont tous les deux refusé. Lorsque j'en ai eu connaissance, mais alors seulement, j'ai commencé ma campagne.

En retard sur mes concurrents, je m'excuse auprès de tous ceux que je n'ai pu encore rencontrer, auprès de tous ceux auxquels je n'ai pu rendre visite. J'espère bien les voir d'ici la fin de cette campagne.

Voilà les raisons profondes de mon geste.

Voilà pourquoi je suis candidat.

J'y reviendrai dans un prochain numéro de ce journal.

J'y développerai plus à loisir les idées que je n'ai pu qu'esquisser aujourd'hui.

J'espère que le programme que je développe obtiendra l'agrément de la majorité des électeurs et que les Intérêts Professionnels seront ainsi mieux défendus dans l'arrondissement de Ploërmel et dans le Pays.

JEAN DU PLESSIS.

ELECTEURS !

Penchez-vous sur ces chiffres

Année 1928, premier tour de scrutin : inscrits, 23.750 ; votants, 20.747.

M. Bahier	9.318
M. Berruyer	3.039
M. du Plessis	6.597
M. Le Breton	1.171

Deuxième tour de scrutin: Jean du Plessis se retire purement et simplement :

M. Bahier (élu)	11.897
M. Berruyer	5.882

Année 1932, premier tour de scrutin :

M. Guillois, sénateur (élu) ..	11.800
M. Bordage, radical	6.700

Il ressort de ces chiffres qu'en 1932 il y a eu environ 12.000 voix anticartellistes et environ 6.000 voix cartellistes.

En 1928, ces 6.000 voix cartellistes s'étaient manifestées sur M. Le Breton et pour parties sur MM. Bahier et Berruyer au premier tour.

Au deuxième tour elles se retrouvaient approximativement sur le nom de M. Berruyer. Cette année les voix cartellistes se manifesteront sur le nom de M. Nivière. Il y aura 12.000 voix à se partager entre MM. Guillois, Gillet et du Plessis.

M. du Plessis doit retrouver largement les voix de ses amis de 1928 : il n'en a pas perdu ; au contraire en huit ans les principes de Défense Professionnelle qu'il n'a cessé de répandre autour de lui, lui ont attiré de nombreuses sympathies.

Paysans et commerçants vous le ferez arriver en tête au premier tour en lui apportant un nombre de voix plus important que celles qu'il a eues en 1928.

Les Grandes Etapes des abandons

- 1918 — VICTOIRE de l'armée française.
- 1919 — TRAITÉ de Versailles.
- 1924 — Plan DAWES (américain par hasard).
- 1926 — LOCARNO : Espoir ? Briand obéit à Stresemann.
- 1930 — Plan YOUNG (américain par hasard), suivi des obligations Young qui émises à 970 fr. valaient à la Bourse de lundi dernier, 320 fr.
- 1930 — EVACUATION PRÉMATURÉE (5 ans avant) de la Rhénanie malgré les conseils impérieux de Foch.
- 1931 — On accorde à l'Allemagne le MORATOIRE pour ses dettes.
- 1932 — On SUPPRIME les dettes allemandes. Adieu réparations et indemnités!!!
- 1934 — L'Allemagne déjà réarmée en secret remet ouvertement SES TROUPES SUR LE PIED DE 1914.
- 1935 — L'Allemagne qui a RECONSTRUIT SA FLOTTE traite avec l'Angleterre!!!
- 1936 — L'Allemagne réoccupe militairement la Rhénanie et DÉCHIRE LE TRAITÉ DE LOCARNO.

La Comédie est terminée, la Tragédie va commencer. Et voilà où nous ont menés le briandisme et le fameux esprit de Locarno.

Un dimanche après la Messe...

Dialogue de chez nous

La scène se passe un dimanche après la première messe dans un bourg de l'arrondissement de Ploërmel. Deux électeurs qui prennent le traditionnel café sont attablés.

Ils parlent... de quoi voulez-vous qu'ils parlent si ce n'est des prochaines élections ? C'est le sujet du moment, le sujet qui s'impose.

— Quels sont tes pronostics, demande Jean-Louis ?

— Ma foi, j'ai dans l'idée, qu'il y a enfin quelque chose de nouveau, répond Jobic.

— Du nouveau ! Evidemment puisqu'il y a une demi-douzaine de candidats !

— Je ne parle pas de cela. Il y en aurait douze ou quinze que ça ne changerait rien. Le nombre des candidats importe peu. L'essentiel est qu'il y en ait un bon.

— Il en est donc, je vois bien, qui ne te plaisent qu'à moitié. Pourquoi ?

— Pourquoi ? Je ne te le dirai pas. Je trouve absolument inutile de discuter sur les personnes. Chacun peut avoir ses idées, il est libre. Tout homme quand il est sincère est respectable.

Vois-tu, continue Jobic, j'aime mieux, pour ma part, ne pas m'attarder à critiquer celui-ci ou celui-là, mais à rechercher le candidat qui peut me donner le plus de satisfaction.

— Et tu l'as trouvé ?

— Je crois que oui. Je t'ai dit tout à l'heure, Jean-Louis, qu'il y avait dans cette campagne électorale, quelque chose de nouveau. Sais-tu ce qui est nouveau ?

— Dis-moi...

— C'est qu'enfin on parle de la profession, de la défense professionnelle, du métier. Tu comprends, ça c'est important.

— C'est vrai.

— Et c'est nouveau parce que jusqu'à présent, on était obsédé par la politique, la sempiternelle politique ! La France semblait être un pays qui n'était peuplé que de politiciens et pas de travailleurs.

On se disputait sur des questions mesquines de groupes, de partis, d'étiquettes. Etre au pouvoir, c'était profiter. Aussi les intérêts professionnels, les intérêts corporatifs étaient complètement négligés.

— Tu as raison, Jobic.

— La preuve c'est que lorsqu'on voulait essayer, sous la pression des événements, d'établir une loi économique, on faisait une mauvaise loi inapplicable. Tu te souviens des cinq lois sur le blé ?

— Hélas !

— Au lieu de prendre la défense des cultivateurs français, les politiciens laissaient entrer à gogo des blés étrangers pour permettre à des spéculateurs généralement youpins, de réaliser des fortunes aussi rapides que scandaleuses. On appelait cela faire de la politique ! Eh bien, Jean-Louis, la politique de cette espèce il n'en faut plus. Aussi je ne te cache pas que j'ai été content quand j'ai vu qu'il y avait un candidat qui, enfin, avait carrément quitté le terrain de la politique pure, ou plus exactement impure, pour se placer sur le terrain de la profession.

— Jean du Plessis ?

— Il était désigné pour cela, j'al-

lais te dire qu'il était appelé à cela par ses goûts, sa vie, ses habitudes, ses travaux. Il est bien de chez nous, il vit au milieu de nous, il s'est toujours occupé de la défense des paysans parce qu'il connaît notre vie et qu'il exploite sa terre comme j'exploite la mienne. Il a compris qu'il ne fallait plus se laisser hypnotiser par les partis, qu'il ne fallait plus sacrifier toujours tout à la politique qui épuise, qui divise, qui ne fait rien de bon, mais qu'il était temps de penser un peu à ceux qui peinent et qui ont droit à ce que leurs efforts soient récompensés et que le produit de leur travail ne soit pas galvaudé par la politique et la spéculation.

La profession avant la politique, Jean-Louis, n'es-tu pas de mon avis ?

— Tout le monde est de ton avis !

— Je crois qu'avec du Plessis, on aura, nous aurons un bon représentant qui saura nos besoins, et qui, à la Chambre, lorsqu'il parlera de l'agriculture parlera de quelque chose qui ne lui est pas étranger. Il ne faut pas oublier que l'arrondissement de Ploërmel est essentiellement agricole. A un arrondissement agricole, il faut un agriculteur comme représentant. C'est-y logique ?

— Tout à fait, mais je vais te dire cependant...

— Tu as une objection à formuler ? Vas-y, ne te gêne pas !

— C'est pas une objection, c'est une réflexion. Que l'arrondissement de Ploërmel soit agricole avant tout, ça crève les yeux, mais il y a aussi des commerçants, des artisans, des ouvriers !

— Parbleu ! Crois-tu que du Plessis les oublie ? Au contraire, il sait qu'en défendant les intérêts des cultivateurs, il défend par le fait même, les intérêts de ceux qui ne le sont pas. Si on est heureux dans les fermes, on sera heureux au bourg ou à la ville. Si le paysan a de l'argent, il achètera ; s'il n'a pas d'argent, il n'achètera pas. S'il vend son blé français, il fera le bonheur des commerçants et des artisans, et par voie de conséquence, des ouvriers et des employés. Tout se tient. On est tous solidaires, Jean-Louis. Que les cultivateurs soient un jour ruinés à cause d'une mauvaise politique qui aura permis la spéculation comme en 1932, 1933 et 1934, et les bourgs et les villes seront ruinés en même temps. Vois-tu, du Plessis a bien raison d'accepter d'être notre représentant. Avec lui, on pourra être tranquille ; il est jeune et ardent. Il est dur au boulot, et au moins il ne cache pas sa pensée sous des phrases à la noix de coco. Il dit ce qu'il pense tout crûment, tout franchement.

— Ah, pour ça oui !

— Et puis, parce qu'il faut penser à tout, du Plessis me donne pleine satisfaction encore à deux points de vue essentiels.

— Lesquels, Jobic ?

— Point de vue religieux, personne ne s'aviserait de dire que du Plessis ne saura pas défendre nos droits de catholique. Il a fait ses preuves.

— Et l'autre ?

— Point de vue national. C'est un patriote et il n'y en a pas de trop en cette période où l'étranger a l'air de

s'agiter. Il a fait ses preuves aussi pendant la guerre. Tu te souviens ?

— Il y a d'autres candidats qui parlent de citations et de décorations !

— Je m'incline devant ceux-là ! Tous ceux qui ont fait leur devoir devant l'ennemi ont droit à un salut. Je te faisais simplement remarquer que pour trouver des états de service de guerre comparables à ceux de du Plessis, il faudrait se lever de bonne heure.

— Pour ça, il faut reconnaître qu'il n'a pas froid aux yeux !

— Tout cela, Jean-Louis, quand j'y eus bien réfléchi, a fait mon opinion. Qu'est-ce qu'on veut ? Un des nôtres, un agriculteur qui, dégagé des passions partisans, fasse pénétrer dans l'atmosphère viciée de la Chambre, une bouffée d'air frais, une bouffée d'air de nos champs. On veut un représentant actif, qui ne soit pas un muet ou un soliveau. Nous pouvons avoir ce représentant actif. Profitons-en !

— Alors, tu votes pour Jean du Plessis ?

— Sans hésiter. Et toi comme moi ?

— Je n'étais pas encore tout à fait décidé ce matin, mais tu m'as convaincu, moi aussi je voterai pour du Plessis.

— Et on ne sera pas les seuls, mon gâs, tu verras...

Un pen à la fois le délit se vide... Les cloches sonnent le premier coup de la grand-messe... Et sur la place, les fidèles se hâtent vers l'Eglise...

Paul BOMPRES.

Programme Agricole

En sollicitant vos suffrages, je tiens à m'expliquer tout au long sur le programme agricole, rural que j'ai l'intention de défendre au Parlement.

Ce programme ne peut être réalisé que par une collaboration constante, confiante entre les Chambres d'Agriculture, les Chambres de Commerce et les Pouvoirs publics.

C'est celui que je défends depuis de nombreuses années à la Chambre d'Agriculture du Morbihan, à l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, à l'Office des Transports et des P. T. T., à l'Office d'Énergie Électrique, à la Commission Paritaire de la marque « Bretagne », etc.

L'agriculture demeure, en France, le fondement de l'Économie Nationale.

Le rétablissement de la prospérité agricole reste la condition essentielle de la fin de la crise et du redressement de la situation générale du Pays. Ce redressement ne peut s'obtenir que grâce au programme agricole suivant :

1° EDUCATION PROFESSIONNELLE.

Il est de toute nécessité d'adapter aux besoins et aux nécessités de la vie paysanne :

L'enseignement donné aux enfants et aux jeunes gens;

Les cours post-scolaires, les écoles professionnelles et ménagères-ambulantes ou fixes doivent être développés dans une autonomie plus grande donnée à l'enseignement agricole;

L'enseignement agricole devrait être traité sur le même pied que l'enseignement général;

La T. S. F. a besoin d'être mieux adaptée aux préoccupations du monde rural;

2° PROTECTION DE LA FAMILLE.

Toutes les mesures favorables à la protection, à la consolidation et à la prospérité de la famille paysanne, doivent être adoptées;

Entre autres, il faut demander la réforme de la législation successorale, la réduction des droits successoraux en ligne directe et la réduction des droits de mutation.

Le paysan qui a, la plupart du temps, tout son bien au soleil, paie les droits de mutation et de succession au maximum, tandis que neuf fois sur dix le porteur de valeurs mobilières réussit à dissimuler tout ou partie de l'actif successoral.

Enfin, une aide plus large doit être accordée aux familles nombreuses; il est nécessaire d'obtenir l'égalité de traitement absolue entre les professions pour l'attribution des indemnités allouées aux familles nombreuses.

Les enfants des ouvriers, des artisans, des cultivateurs, des commerçants doivent être traités sur le même pied que les enfants des fonctionnaires.

3° PROPRIÉTÉ PAYSANNE.

Dans mon programme se trouve naturellement le respect absolu de la propriété individuelle.

Cela comporte de plus l'encouragement au développement et à la stabilité de la petite propriété familiale paysanne.

Cela comporte également la protection de l'épargne paysanne contre les écumeurs de cette épargne.

Le remembrement de la propriété doit être favorisé par l'octroi de facilités et la simplification de la législation actuellement en vigueur.

Les cultivateurs doivent être protégés plus efficacement contre les dégâts du gibier, en excluant autant que possible les contestations et les procès.

Les particuliers seront encouragés davantage à reboiser.

Enfin, il faut aménager les dettes agricoles de manière que le débiteur ne soit pas acculé à l'expropriation par son créancier.

4° AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LA VIE PAYSANNE.

Il est nécessaire d'adopter une politique économique accordant à l'agriculture des conditions d'existence, équitables, lui permettant d'assurer à ses ouvriers une rémunération équivalente à celle que l'industrie et le Commerce peuvent procurer à leurs travailleurs.

Généralement, les conditions d'existence de la vie rurale pourraient être améliorées surtout en ce qui concerne les chemins, les transports, l'électrification, les communications postales et téléphoniques, les adductions d'eau, etc...

Il faut renforcer l'hygiène de nos villages, trop longtemps négligés, pour permettre de lutter davantage contre les fléaux sociaux tels que la tuberculose, le cancer, l'alcoolisme, trop souvent négligés par les Pouvoirs publics dans les campagnes.

Les lois d'assurance et de prévoyance sociales doivent pouvoir s'appliquer aux travailleurs ruraux; pour cela, il faut les adapter aux conditions particulières exigées par le travail agricole et remanier profondément la loi sur les assurances sociales dans le sens de la Mutualité.

Il faut réviser aussi le statut militaire des agriculteurs pour leur donner, en cas de guerre, toutes les garanties d'égalité de traitement et de risque à tous les mobilisés de même classe, qu'ils viennent de la campagne ou de la ville.

5° AMÉLIORATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE.

Il faut d'abord rétablir un équilibre stable et juste entre les productions industrielles et agricoles.

Il faut ensuite maintenir cet équilibre.

Les méthodes qui ont sacrifié sans cesse l'agriculture aux au-

tres branches de l'économie nationale ou à certaines catégories sociales doivent être formellement condamnées. Nous protégerons donc activement les produits agricoles contre les trusts et les monopoles de droit ou de fait.

CONDITIONS DE PRODUCTION. — Les organisations agricoles doivent participer à la fixation du prix des engrais et des matières premières nécessaires à l'agriculture : elles doivent être en relations directes et constantes avec les fabricants d'engrais et de matières premières.

Il est nécessaire de relever les crédits insuffisants affectés par le Ministère de l'Agriculture aux recherches scientifiques et à la vulgarisation des résultats obtenus.

Le crédit mutuel agricole doit être étendu avec un contrôle ne portant pas atteinte à l'autonomie et au caractère mutualiste des Caisses.

IMPÔTS. — Il faut simplifier la fiscalité agricole et les impôts, directs ou indirects qui pèsent sur l'agriculture.

L'estimation des bénéfices agricoles devrait pouvoir se faire forfaitairement avec faculté pour l'agriculteur d'être imposé, s'il le désire, d'après le bénéfice réel tel qu'il ressort de sa comptabilité.

Etablissement d'un statut juridique et fiscal pour les Coopératives en excluant les groupements qui ne s'interdisent pas tout profit capitaliste.

Les droits de circulation actuellement exorbitants sur les vins, les cidres et les alcools doivent être réduits.

Je demande la suppression des droits de circulation sur les pommes et les poires dans le cadre départemental et non dans le cadre de l'arrondissement.

Toutes les solutions envisagées pour la coordination des transports, qui seraient défavorables à l'agriculture, et qui aggraveraient l'isolement rural, sont à rejeter.

RÉGIME DOUANIER. — Les Chambres d'Agriculture et les organisations agricoles spécialisées devraient être obligatoirement consultées pour la préparation et la mise au point de tous les accords commerciaux avec les pays étrangers. Il faut maintenir ou renforcer :

Le contingentement des produits agricoles importés en France.

On devrait supprimer les entrées en France de produits agricoles provenant de pays étrangers qui n'importent pas, en compensation, des produits de l'agriculture française.

Les organisations interprofessionnelles sont faites pour contrôler les importations afin d'éviter les abus, les spéculations et les dépassements de contingent.

Notre pays devrait riposter immédiatement et énergiquement pour répondre aux mesures de prohibition non justifiées prises par des pays étrangers à notre

égard, sous différents prétextes (sanitaires ou autres).

Naturellement il est absolument nécessaire que l'admission temporaire des blés étrangers soit suspendue.

VENTE DES PRODUITS AGRICOLES. — Il faut réaliser la politique agricole préconisée par les Chambres d'Agriculture et redresser la situation paysanne.

Ce redressement ne peut se faire que par une politique d'ensemble en tenant compte de l'interdépendance des problèmes agricoles et en ne négligeant aucune des branches de la production. Cette politique d'ensemble devra naturellement utiliser les facultés de production et de consommation des territoires français d'outre-mer, dont l'économie pourrait être plus largement orientée vers les productions complémentaires de celles de la métropole.

COLLABORATION LOYALE des Pouvoirs publics, avec l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture de France.

C'est par cette collaboration confiante et pratique que seront mises au point et appliquées les mesures susceptibles d'assurer la revalorisation des produits agricoles.

La profession organisée doit pouvoir contrôler les marchés des produits agricoles : une réforme profonde de la Bourse de Commerce est à réaliser dans ce sens.

Appliquons strictement les lois protégeant nos produits entre autres les lois sur la répression des fraudes. Toutes les initiatives ayant pour objet de faciliter, par la profession organisée, l'amélioration de la vente des produits agricoles, sont à encourager.

Toutes les tentatives ayant pour objet de réduire l'écart existant entre les prix à la production et les prix à la consommation doivent être facilitées, de même que toutes les tentatives pour améliorer les conditions de distribution des produits.

Il faudrait voter les crédits indispensables pour développer la propagande en faveur des produits agricoles français, en France et à l'étranger, et pour intensifier le contrôle des marques et des appellations d'origine.

6° RAPPORTS DES POUVOIRS PUBLICS AVEC LES AGRICULTEURS.

Le Gouvernement doit être tenu de consulter les Chambres d'Agriculture et les principaux groupements professionnels sur tous les projets de lois intéressant directement ou indirectement l'agriculture.

Il faut modifier le règlement des assemblées parlementaires en vue d'assurer la loyauté et la clarté des scrutins : toutes les questions essentielles concernant l'agriculture devraient toujours comporter des scrutins publics.

Les services du ministère de l'Agriculture seraient réorganisés de façon qu'ils soient dotés de moyens d'information et d'action en rapport avec les besoins économiques de la Nation.

L'Agriculture, enfin, doit être représentée directement dans tous les organismes régionaux, nationaux et internationaux (Société des Nations) où les intérêts agricoles sont directement ou indirectement mis en cause.

Telles sont, mes chers amis, les grandes lignes du programme agricole que je n'ai cessé de soutenir dans vos Assemblées professionnelles, et que je soutiendrai au Parlement.

Jean DU PLESSIS,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Ingénieur agronome,
Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Morbihan

Electeurs,
de la circonscription de Ploërmel,
VOTEZ POUR
le Candidat de Défense des Intérêts Professionnels
Jean DU PLESSIS

TROP
de Candidats

Nous plaignons de tout notre cœur MM. les Maires de l'arrondissement qui vont être obligés de faire confectionner des panneaux électoraux en nombre considérable. Il y a déjà cinq candidats qui ont commencé leur campagne :

M. LE DOCTEUR GUILLOIS
député sortant, conseiller général du canton de Ploërmel et maire de Ploërmel, qui se représente.

M. PIERRE GILLET,
conseiller général du canton de St-Jean-Brévelay et maire de St-Jean-Brévelay, qui a commencé sa campagne électorale dès le mois de décembre dernier et qui a la même étiquette politique que M. Guillois.

M. JEAN DU PLESSIS,
conseiller municipal de Ménéac et secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, qui se présente sur le terrain de Défense Professionnelle et Paysanne.

M. ETIENNE NOUVEAU,
avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui se présente comme Indépendant de gauche et défend la cause du Front Populaire.

M. RENAULT,
propriétaire à la Ville-au-Vy, en Ploërmel, qui se présente comme agraire.

Comme il y aura bien un socialiste pour soutenir la cause du drapeau rouge et un communiste pour se réclamer de la faucille et du marteau, cela va faire sept panneaux que MM. les Maires vont être obligés de faire confectionner. Ne trouvez-vous pas que c'est beaucoup de dépenses... pour pas grand chose.

ANCIENS Combattants

Un jour, du haut de la Tribune de la Chambre, Clemenceau a dit en parlant de nous : « Ils ont des droits sur nous ».

Nos pauvres droits, les derniers décrets-lois nous les ont déjà diminués, sous prétexte d'économie, malgré toutes les promesses qui nous avaient été faites antérieurement.

Il est souhaitable que soit maintenue dans son intégralité la retraite du Combattant.

Il est souhaitable également que les pensions de guerre, au lieu d'être uniformément diminuées, soient, au moins pour certaines d'entre elles, révisées : les abus qui s'y sont glissés au cri mille fois répété de « le Boche paiera », doivent être réformés, en faveur des vrais combattants.

L'Ancien Combattant, qui a mérité la Croix de Guerre avec les 5 citations suivantes, et la Légion d'Honneur, saura défendre les intérêts de ses camarades victimes de la guerre.

CITATIONS OBTENUES

par M. Du Plessis de Grenédan Jean pendant la Guerre

I^o ORDRE DU REGIMENT de marche de la 9^e D. C. (1^{er} août 1915) :

« Officier d'un courage calme et réfléchi ; a dirigé le 25 et 27 juillet des patrouilles de nuit vers les lignes ennemies, dont il a rapporté d'utiles renseignements. »
« Le 6 juillet, sous un feu violent, s'était jeté à l'eau pour essayer de sauver un homme de son peloton qui se noyait et n'a abandonné ses recherches qu'à l'extrême limite de ses forces. »

II^o ORDRE DU REGIMENT 24^e Dragons (5 février 1916) :

« Officier qui a dirigé des reconnaissances les 15 et 16 janvier, en plein jour vers les lignes ennemies en compagnie du maréchal des logis Le Rallec et du cavalier Mével, reconnaissances dont il a rapporté d'utiles renseignements. »

III^o ORDRE DE LA 9^e D. C. (25 février 1916) :

« A exécuté à différentes reprises avec beaucoup de hardiesse et sous un feu parfois violent des reconnaissances jusqu'aux ouvrages allemands, reconnaissances qui ont permis de déterminer d'une façon très exacte une partie de la ligne ennemie. »

IV^o ORDRE DU REGIMENT 24^e Dragons (3 avril 1916) :

« Au cours de l'opération exécutée dans la journée du 27 mars contre un blockhaus allemand, n'a pas hésité avec beaucoup de cranerie et de sang-froid à s'exposer sous un feu violent à une distance de 100 mètres de l'ennemi pour régler le tir du canon de 37 et de la mitrailleuse qui balotaient la position ennemie. »

V^o ORDRE GENERAL 7^e Armée. Escadrille A. R. 58 :

« Observateur de haute valeur. N'a depuis un an cessé de donner le plus bel exemple de courage et de dévouement. »

« Le 24 janvier 1918 a soutenu contre 5 avions de chasse ennemis un combat inégal au cours duquel il a réussi à obliger un des assaillants à abandonner la lutte et à piquer fortement dans ses lignes. »

I. P. O.

14, rue du Pré-Botté, RENNES

L'imprimeur gérant : G. PARLAN.

Au fur et à mesure que se déroule la campagne électorale

Parmi les nombreux candidats qui se présentent dans l'arrondissement de Ploërmel, Jean du Plessis a commencé sa campagne le dernier.

Le dimanche 29 mars était consacré au canton de Josselin où, partout, il recevait l'accueil le plus enthousiaste et le plus chaleureux.

A Guégon, à 7 h. 30, ainsi qu'à Lanouée à 11 heures, une assistance nombreuse était venue manifester sa sympathie au secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

A Cruguel surtout, à 9 heures, un auditoire extrêmement nombreux applaudit le candidat que M. le Maire tint à présenter lui-même.

De même à Quily à 13 heures, à Saint-Servant à 15 heures, à Guillac à 16 h. 30, une foule d'électeurs très nombreux était venue entendre le programme du candidat de Défense professionnelle et partout MM. les Maires et MM. les Conseillers municipaux voulurent bien témoigner leur sympathie à Jean du Plessis.

La réunion la plus chaude d'enthousiasme de cette journée de dimanche fut peut-être la dernière à La Croix-Helléan, à 19 heures, sous la présidence de M. Leray, maire.

Pendant la semaine du 29 mars au 5 avril, Jean du Plessis s'est présenté dans plusieurs autres communes.

Généralement il trouve partout un accueil empressé et les électeurs se dérangent volontiers de leurs occupations pour venir entendre son programme de défense professionnelle.

Le mardi 31, Jean du Plessis était à Lantillac à 13 heures et à Buléon à 18 heures.

Le mercredi 1^{er} avril, c'était Helléan à 12 h. 30; c'était surtout la foire de Plumelec à 15 heures où Jean du Plessis développa son programme devant près de trois cents personnes qui avaient déserté le champ de foire pour venir l'écouter et qui s'étaient groupées autour de M. Ladurée, maire, et de tout le Conseil municipal; le même jour c'était enfin à Saint-Malo-des-Trois-Fontaines où M. le Maire et le Conseil municipal avaient tenu à assister à la réunion organisée pour 19 heures.

Le jeudi 2 avril, Jean du Plessis parlait à 13 heures aux Forges et à 18 heures à la Grée-Saint-Laurent, sous la présidence de M. le Maire.

Le vendredi 3 avril, à 18 heures, la réunion d'Evriguet groupait une centaine d'électeurs sous la présidence du sympathique maire de la commune, M. Macé.

Le même jour, à 20 h. 30, le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture exposait son programme devant un auditoire excessive-

ment nombreux à La Trinité-Porhoët. M. Rolland Perrot, maire, présidait la réunion avec autorité, réunion fort courtoise dans laquelle les contradicteurs reçurent toutes les précisions qu'ils demandèrent concernant le programme du candidat de défense professionnelle.

Le samedi 4 avril, à 12 h. 30, Jean du Plessis parlait devant une trentaine d'électeurs de Saint-Brieuc de Mauron, et à 18 h. 30 à Saint-Léry devant le même nombre d'électeurs entourant M. de la Morlais, maire.

Partout l'accueil le plus chaleureux a été fait au candidat de défense professionnelle qui est assuré du plus grand succès.

—0—

La campagne commencée par Jean du Plessis se poursuit avec le même succès; partout l'entrain, la bonne humeur n'a cessé de régner.

Le dimanche 5 avril, le candidat de Défense professionnelle se présentait successivement à Taupont à 7 heures, à Mauron à 9 heures, à Sérent à 11 heures; partout des réunions nombreuses et courtoises groupaient dans chacune de ces communes plus de deux cents électeurs.

L'après-midi au Roc-Saint-André à 13 heures et à Loyat à 15 heures, Jean du Plessis, devant un auditoire nombreux, exposait son programme et répondait avec affabilité aux questions qui lui étaient posées avec courtoisie.

Pourquoi a-t-il fallu que des éléments troubles, pour la plupart étrangers à la commune de Guilliers, viennent jeter une note discordante dans la lutte splendide et calme qui est engagée?

Jean du Plessis comptait se présenter à 18 heures, le 5 avril, devant les électeurs de Guilliers.

Il y trouva beaucoup de personnes venues de communes quelquefois fort éloignées, qui avaient été convoquées, alertées par des politiciens primaires qui retrouvent partout le candidat du front populaire. Dès que notre ami voulut parler, une obstruction systématique se manifesta, obstruction dans laquelle le chant de l'Internationale alternait avec les injures et les sifflets.

Jean du Plessis tint tête pendant vingt minutes, puis, devant l'impossibilité de se faire entendre, le président du bureau déclara qu'il levait la séance.

Cette décision ne faisait pas l'affaire des meneurs, des organisateurs du « chahut systématique ».

Ils essayèrent par tous les moyens, même par la force, d'empêcher le candidat de quitter la réunion.

Cela fit une bagarre au cours

de laquelle il y eut malheureusement un spectateur blessé.

Les électeurs de Guilliers, après cette réunion, ne pouvaient que s'indigner contre une telle scène de sauvagerie. C'est ce qu'ils firent à la sortie, critiquant vivement ceux qui, chargés du maintien de l'ordre dans une commune, ont donné le signal de la violence et aussi ceux qui étaient venus d'autres communes et osaient traiter de « lâche » l'ancien combattant qu'est Jean du Plessis.

Ce dernier riposta d'ailleurs en convoquant le candidat du Front Populaire et laïc à une réunion courtoise et contradictoire pour le lundi de Pâques à Ménéac, commune dont le Maire (mis en minorité aux dernières élections municipales), est obligé d'aller dans la commune voisine pour essayer de chahuter le candidat de l'Ordre.

Cet incident regrettable procura à Jean du Plessis une sympathie encore plus grande de tous les partisans de l'ordre à Guilliers.

La semaine suivante, la campagne électorale de Jean du Plessis a continué avec un succès encore accru.

Le mardi 7 avril, il était à Réguiny à 13 heures, et à Crédin à 18 h. 30.

Le mercredi 8 avril, il était à Brignac à 13 heures, à La Thélais à 17 h. 30, et à Saint-Raoul à 19 heures.

Le jeudi 9 avril, il exposait son programme à Pleugriffet à 13 h., et à Radenac à 18 h. 30.

Le samedi 11 avril, il parlait à Saint-Malo-de-Beignon à 13 heures, et à Beignon à 18 h. 30.

Partout il remportait le même succès; partout Jean du Plessis fait « recette » et est écouté par de nombreux électeurs qui se dérangent même en semaine pour entendre le programme précis et clair qu'il expose.

Le dimanche 12 avril, Angan lui réservait, à 7 heures, le meilleur accueil : il parla en plein air, car aucune salle n'eût été assez grande pour contenir tous les électeurs venus pour l'entendre.

A 9 heures, la salle des fêtes de Guer était comble; le bureau, présidé avec autorité par M. le docteur Molac, conseiller général, comprenait M. Le Toquin, maire, et M. de la Flèche.

Le candidat de défense professionnelle fut écouté par plus de trois cents électeurs avec une courtoisie à laquelle nous nous plaignons à rendre hommage; pendant plus d'une heure, il exposa son programme, puis se mettant à la disposition des contradicteurs, répondit avec la plus grande clarté aux questions qui lui furent posées.

A 11 heures, Jean du Plessis parlait à Monteneuf devant plus de 150 cultivateurs; à 13 heures, à Ruffiac, la salle de la mairie était comble; il en était de même à Caro à 15 heures, à Saint-Abram à 16 h. 30 et à La Chapelle à 18 h. 30.

Partout un accueil empressé lui était réservé.

Le lundi de Pâques, Jean du

Plessis fit sa réunion à Ménéac; il espérait trouver le candidat du Front Populaire; ce dernier ne s'y présenta pas.

Devant plus de trois cents électeurs, le candidat de défense professionnelle constata et déclara qu'un maire élu avec un nombre de voix dérisoire dans sa propre commune n'a pas le droit, dans une commune voisine, d'accuser de lâcheté un candidat qui représente les idées de la grande majorité des électeurs.

A Ménéac, Jean du Plessis eut un réel et retentissant succès.

Le même jour, il parlait à Mothon à 13 heures et à Campénéac à 18 heures.

Partout la même atmosphère de chaude et calme sympathie se manifesta à son égard.

(A suivre.)

Défense de l'Agriculture sur le terrain économique

C'est une nécessité : le paysan doit être défendu et représenté par un député parfaitement au courant des problèmes économiques et aussi par un député indépendant, n'ayant aucun besoin de se créer une situation.

A l'appui de ce que j'avance là, on peut citer le fait suivant qui prouve que, pour un député, la crainte de l'électeur est souvent le commencement de la sagesse.

Au cours de son séjour à Paris en janvier-février 1936 M. A. Guérin, président de la Chambre de Commerce Française à Buenos-Aires, a rendu visite à M. Georges Bonnet, ministre du Commerce. Il lui exposa, en particulier, les principaux desiderata de sa Compagnie, au sujet de l'attribution d'un contingent de fruits en échange de vins et de champagnes. Le bulletin mensuel de sa Chambre de Commerce (n° 529 du 15 février 1936, p. 91) indique que ses suggestions furent accueillies de la façon suivante :

« Le Ministre répondit qu'il comprenait parfaitement la situation, mais il signale l'opposition des agriculteurs et la proximité des élections. Au cours de la campagne électorale, les députés de l'opposition se serviraient probablement contre le gouvernement de toute concession agricole. »

Si notre agriculture souffre à l'heure actuelle d'une politique douanière dont elle fait tous les frais, elle peut s'efforcer d'en obtenir un redressement en exigeant des candidats qui sollicitent ses voix, l'engagement de ne ratifier et voter au cours de la prochaine législature que les mesures douanières qui sauvegarderont ses intérêts et ne le sacrifieront pas toujours aux intérêts particuliers de telle ou telle branche de notre industrie. Nos derniers traités de commerce avec l'Espagne, le Chili, accordent vraiment une part exagérée aux industries de l'automobile et de l'aviation. Pourquoi ? Les traités de commerce doivent être négociés en vue d'un parfait équilibre de notre économie nationale et non seulement d'une ou plusieurs branches privilégiées.

Cet exemple montre combien il est utile qu'un député soit indépendant et que le programme agricole soutenu par Jean du Plessis soit adopté : il entend en effet qu'aucun traité de commerce ne soit passé avec des pays étrangers, sans que le gouvernement ait consulté les Chambres d'Agriculture.